



REGROUPEMENT DES OFFICES
D'HABITATION DU QUÉBEC

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2016-05-31

N° de dépôt : CAT- 115

Secrétaire : Antoine Leduc

Québec, le 24 mai 2016

Monsieur Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Aile Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : Projet de loi n° 83
Gestion du Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC)

Monsieur le Ministre,

Il est recommandé par le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) que la gestion du Fonds québécois d'habitation communautaire soit exercée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en partenariat avec les organismes contributeurs (les coopératives d'habitation, les OBNL d'habitation et les offices municipaux d'habitation).

Ainsi, le comité de gouvernance serait composé du ROHQ, de la CQCH, du RQOH et de la SHQ.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

Robert De Nobile
Président